

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2010

Etaient présents : Alain LAURENDON – Alain BERTHEAS – ~~Jeanne GRANJON~~ – Jean-Paul CHABANNY – Nathalie LE GALL - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEAUX – Olivier JOLY – ~~Danielle ROCHE~~ – Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ – ~~Colette BARTHELEMY~~ – Jean-Pierre GUYONY - Pierre GRANGE – Jean-Pierre GUICHARD - ~~Colette GASSMANN~~ – René BENEVENT – Isabelle PINON – Alexandra DUFOUR - Jean CELLIER – Jean-Louis GIRAUD – Jocelyne SIENNAT – Ghislaine POYET – René FRANÇON – ~~Béatrice DAUPHIN~~ – Catherine DE VILLOUTREYS – ~~Delphine MANSAT~~ – Philippe BOYER – ~~Marie-José FAURE~~ – Norbert VERRIER – Delphine DURIAUX – Nicole TOUBIN – Catherine CRONEL

Absents excusés : Jeanne GRANJON - Olivier JOLY - Danielle ROCHE - Colette BARTHELEMY - Colette GASSMANN - Béatrice DAUPHIN - Delphine MANSAT - Marie-José FAURE

Pouvoir de : Jeanne GRANJON à François MATHEVET
Olivier JOLY à Jean-Baptiste CHOSSY
Colette BARTHELEMY à Jean-Louis GIRAUD
Béatrice DAUPHIN à Jocelyne SIENNAT
Delphine MANSAT à Ghislaine POYET
Marie-José FAURE à Philippe BOYER

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

II – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2010

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Philippe BOYER rappelle que la délibération autorisant le Maire à solliciter des subventions pour le financement des travaux de réaménagement du stationnement avenue Grégoire Chapoton, n'est qu'une validation du principe de demande de subvention, et non l'approbation du projet.

Monsieur le Maire confirme ce point et précise que le projet des travaux sera présenté au cours d'une prochaine séance.

III – AFFAIRES GENERALES

1) Installation d'un conseiller municipal : Madame Catherine CRONEL

Suite au décès de Monsieur Narcisse OLLE, Conseiller Municipal, il convient de procéder à l'installation d'un conseiller municipal.

En application de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Le candidat appelé à remplacer le conseiller municipal est Catherine CRONEL.

A l'invitation de Monsieur le Maire, Madame Catherine CRONEL prend place parmi les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau tableau du conseil municipal.

2) Décision prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2010-10 - Acceptation du legs particulier dans la succession de la défunte, Madame Camille VENET née BERAUD

- Acceptation du legs particulier dans la succession de la défunte, Madame Camille VENET née BERAUD, d'un montant de 1 721.03 €.
Ce legs n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Décision n° 2010-11 - Acceptation d'un don anonyme

- Acceptation du don anonyme d'un montant de 127 €.
Ce legs n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Décision n° 2010-13 - Travaux de démolition de divers bâtiments – Année 2010

- Marché à procédure adaptée correspondant à la démolition de divers bâtiments pour l'année 2010, confié à la société SPTP sise 61 boulevard de l'Industrie à Saint-Just Saint-Rambert (42 170), aux conditions suivantes :

LOTS	DESIGNATION	COUT HT
1	Station de la Péguette et Bergerie, Démolition et terrassement	2 420 €
2	Station de la Péguette et Bergerie, Enduits d'étanchéité du mur mitoyen	3 998 €

LOTS	DESIGNATION	COUT HT
3	Maison Thomas, Démolition et terrassement	7 195.98 €
4	Maison Thomas, Charpente et couverture	1309 €
5	Maison Thomas, Enduits de façade et maçonnerie	7 857.20 €
6	Maison Redon, Démolition et terrassement	15 598.28 €
7	Maison Redon, Abattage d'arbres	1 100 €
8	Maison Redon, Maçonnerie, clôtures, enduits	9 966 €

Soit un coût total de 49 444.46 € HT, soit 59 135.57 € TTC.

Décision n° 2010-14 - Contrat de maintenance progiciels de gestion de la police municipale et des animaux dangereux

- Marché à procédure adaptée correspondant à la maintenance des progiciels de gestion de la police municipale et des animaux dangereux, confié à la société LOGITUD Solutions, pour un forfait annuel de 789 € HT, soit 943.64 € TTC.

Cette redevance sera révisée automatiquement chaque année au 1^{er} janvier en fonction des variations constatées de l'indice SYNTEC.

Le présent contrat de maintenance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010 pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit expressément, à la fin de chaque période annuelle, et pour une durée ne pouvant excéder trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Décision n° 2010-15 - Contrat de bail à ferme – Régis BOUCHET

- Contrat de bail à ferme, conclu avec Monsieur Régis BOUCHET pour les parcelles cadastrées 250 BL sous les n° 65, 66 et 67, d'une contenance totale de 1 Ha 95 a 62 ca.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commenceront à courir le 1^{er} novembre 2010, pour finir le 31 octobre 2019.

Il est consenti et accepté à la somme de 75.90 €, qui sera actualisée chaque année, en fonction de la variation de l'indice des fermages.

3) Désignation d'un nouveau membre en remplacement de Monsieur Narcisse OLLE dans les diverses commissions communales

A l'**unanimité**, l'Assemblée désigne un nouveau membre en remplacement de Monsieur Narcisse OLLE dans les diverses commissions communales, à savoir :

Commission	Nouveau membre
Voirie / éclairage public / illuminations	Norbert VERRIER
Places et marchés	Marie-José FAURE
Travaux et bâtiments communaux	Philippe BOYER
Réseaux	Philippe BOYER
Finances	Philippe BOYER
Environnement	Catherine CRONEL

4) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

A l'**unanimité**, l'Assemblée procède à l'élection au scrutin proportionnel de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour siéger à la commission d'adjudication ou d'appel d'offres.

La liste unique des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants ayant obtenu 33 voix, Monsieur le Maire déclare élus les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jean CELLIER	- Jean-Baptiste CHOSSY
- Jean-Louis GIRAUD	- Pierre GRANGE
- Paul JOANNEZ	- Jean-Pierre GUYONY
- Nathalie LE GALL	- Brigitte MOUILLESEAUX
- Philippe BOYER	- Norbert VERRIER

Il est précisé que les Conseillers Municipaux élus en qualité de membres suppléants le sont sans ordre d'affectation par rapport aux membres titulaires.

5) Détermination des modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'élire une nouvelle commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat.

Elle fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,
- elles pourront être déposées auprès du Maire pendant une interruption de séance de 10 minutes maximum qui suivra la présente question.

6) Election des membres de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public

A l'**unanimité**, l'Assemblée procède à l'élection au scrutin proportionnel de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour siéger à la commission d'ouverture des plis de délégation de service public.

La liste unique des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants ayant obtenu 33 voix, Monsieur le Maire déclare élus les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Pierre GRANGE	Jean-Baptiste CHOSSY
Jean CELLIER	Nathalie LE GALL
Jean-Louis GIRAUD	Jean-Pierre GUYONY
Paul JOANNEZ	Brigitte MOUILLESEAUX
Philippe BOYER	Norbert VERRIER

Il est précisé que les Conseillers Municipaux élus en qualité de membres suppléants le sont sans ordre d'affectation par rapport aux membres titulaires.

IV- AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1) Dissolution du Syndicat Université Forez – Avis du Conseil Municipal

A l'**unanimité**, l'Assemblée donne un avis favorable sur le principe de dissolution du Syndicat Université Forez.

V – AFFAIRES SOCIALES

1) Approbation de la convention chantiers éducatifs, année 2010 à conclure avec le Département de la Loire et l'association intermédiaire Utile Sud Forez

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la convention « chantiers éducatifs » telle qu'elle vient d'être présentée.

Elle habilite Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

VI- PERSONNEL

1) Prestations d'action sociale - Année 2010

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'attribuer les prestations d'action sociale au nouveau taux 2010, dans les conditions définies ci-dessous, avec effet au 1^{er} avril 2010 :

PRESTATIONS	TAUX 2009	TAUX 2010
Aide à la famille		
• allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	21.12 € / jour	21.27 € / jour
Subventions pour séjours d'enfants		
• en colonie de vacances		
- enfants de moins de 13 ans	6.77 € / jour	6.82 € / jour
- enfants de 13 à 18 ans	10.27 € / jour	10.34 € / jour
• en centre de loisirs sans hébergement		
- journée complète	4.90 € / jour	4.93 € / jour
- demi-journée	2.46 € / jour	2.48 € / jour
• en maisons familiales de vacances et gîtes		
- séjour en pension complète	7.14 € / jour	7.19 € / jour
- autre formule	6.77 € / jour	6.82 € / jour
• séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif		

- forfait pour 21 jours ou plus	70.29 €	70.29 €
- pour les séjours d'une durée inférieure	3.34 € / jour	3.36 € / jour
• séjours linguistiques		
- enfants de moins de 13 ans	6.77 € / jour	6.82 € / jour
- enfants de 13 à 18 ans	10.27 € / jour	10.34 € / jour
Enfants handicapés		
• Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	147.82 € / mois	148.85 € / mois
• Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans	116.76 € / mois	116.76 € / mois
• Séjours en centre de vacances spécialisées	19.34 € / jour	19.48 € / jour

2) Recrutement d'un chargé de mission pour l'animation de l'opération urbaine – Renouvellement du contrat de travail

Philippe BOYER demande un bilan sur l'Opération Urbaine, lors des réunions de présentations entre élus. Monsieur le Maire signale qu'un point sera réalisé, mais qu'il reste dans l'attente de la décision d'accord de renouvellement de la dernière tranche.

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de renouveler le contrat de travail de l'agent chargé de l'animation de l'Opération Urbaine, pour une nouvelle durée de un an, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Elle décide que sa rémunération sera calculée sur la base du 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial (indice brut actuel 423 - indice majoré actuel 376), à laquelle s'ajoute le cas échéant le supplément familial de traitement. Il est également précisé qu'il sera fait application de la délibération du Conseil Municipal du 14 mai 1998, relative au complément de rémunération.

Elle approuve le contrat de travail correspondant et l'autoriser à le signer ainsi que toute autre pièce administrative correspondante.

3) Musée des Civilisations - Approbation d'un contrat de travail pour besoin ponctuel

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de recruter un agent par voie contractuelle afin de répondre à un besoin occasionnel, à compter du 1^{er} avril 2010, pour une durée de trois mois, aux conditions définies ci-dessus.

Elle décide que dans l'hypothèse où la mission confiée à cet agent ne serait pas terminée, au 30 juin 2010, le contrat pourra être prolongé pour une durée supplémentaire de trois mois.

Elle approuve les conditions de rémunération de cet agent telles que définies ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

VII- FINANCES

1) Votes du budget primitif 2010 de la Commune et des budgets primitifs annexes 2010 des services de l'Eau et de l'Assainissement

a) Débat

Jean-Paul CHABANNY, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2010 de la Commune en commentant successivement les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes.

Le débat est ensuite ouvert au sein de l'Assemblée :

Philippe BOYER remarque qu'il est toujours rappelé que les charges du personnel représentent 50 % des charges générales de fonctionnement. Il juge que l'effectif de la Commune n'est pas suffisant et que la collectivité n'embauche pas à profusion, comme cela peut être fait ailleurs... De ce fait, les dépenses en personnel sont maîtrisées.

Jean-Paul CHABANNY souligne l'obligation de gérer les charges de personnel, pour la maîtrise budgétaire.

Philippe BOYER note qu'il s'agit d'un budget de transition. Il rappelle toutefois qu'il faut rester vigilant avec la fiscalité locale, notamment de part la réforme appliquée sur la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire remercie le service comptabilité pour le travail fourni à l'occasion de l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement Madame Brigitte BRUYAS.

b) Vote

1^{er} vote :

Par 25 voix « pour » et 6 abstentions (P.BOYER, MJ. FAURE, N.VERRIER, D.DURIAUX, N.TOUBIN, C.CRONEL), l'Assemblée approuve le budget primitif 2010 de la commune en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 11 601 000 € et en section d'investissement à hauteur 4 977 000 €.

2^{ème} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve le budget primitif annexe 2010 du service public de l'eau en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 275 600 € et en section d'investissement à hauteur de 746 500 €.

3^{ème} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve le budget primitif annexe 2010 du service public de l'assainissement en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 350 500 € et en section d'investissement à hauteur de 795 000 €.

2) Vote du taux des trois taxes locales

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'appliquer pour 2010, aux impôts directs locaux, les taux définis ci-après :

- taxe d'habitation : 11.43 %
- taxe sur le foncier bâti : 23.54 %
- taxe sur le foncier non bâti : 38,94 %

Philippe BOYER note que la hausse appliquée cette année est raisonnable.

La liste « Un projet citoyen et solidaire pour Saint-Just Saint-Rambert » votera pour cette augmentation raisonnée, car la Commune a besoin de recettes qui ne sont possibles que par ces taxes.

3) Gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement

Par 25 voix « pour » et 6 abstentions (P.BOYER, MJ. FAURE, N.VERRIER, D.DURIAUX, N.TOUBIN, C.CRONEL), l'Assemblée approuve le principe de l'exploitation du service d'assainissement dans le cadre d'une délégation de service public.

Elle approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le principe de délégation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales,

Elle autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

4) Nettoyage des vitres et des sols de certains bâtiments communaux – Avenant n° 1 au lot n° 1

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 au marché de nettoyage des vitres et des sols de certains bâtiments communaux, lot n° 1, à conclure avec la Société LOIRE NETTOYAGE tel qu'il vient d'être présenté.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

VIII- URBANISME

1) Déclassement des toilettes publiques sises place Jeanne d'Arc, quartier Saint-Just

A l'**unanimité**, l'Assemblée prononce la désaffectation des toilettes publiques sises place Jeanne d'Arc.

Elle décide le déclassement du domaine public de la partie du bâtiment cadastré section 250 AI n° 386, correspondant aux toilettes publiques, et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

Arrivée de Monsieur Alain BERTHEAS.

Acquisition du tènement immobilier situé rue de l'Ancien Pont et appartenant aux consorts GRENET

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de l'acquisition du tènement immobilier cadastré section 250 AI n° 259, d'une contenance cadastrale de 280 m², situé 1 rue de l'Ancien Pont et appartenant aux consorts GRENET.

Elle approuve le prix d'acquisition fixé à 150 000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à venir, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

2) Acquisition d'une parcelle de terrain située lieudit « La Quérillère » appartenant à Monsieur Fabien MONTELLIER

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section 250 AT n° 599, d'une superficie de 25 m², au lieudit « la Quérillère » et appartenant à Monsieur Fabien MONTELLIER.

Elle approuve le prix d'acquisition fixé à l'euro symbolique, et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante ainsi que l'acte authentique à venir et toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire,

3) Cession de parcelles de terrain situées rue du Père Sambardier, au profit de la Société CITE NOUVELLE

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de la cession des parcelles cadastrées section 250 AP n° 446 et 568, au profit de la Société Cité Nouvelle.

Elle approuve le prix de cession fixé à l'euro symbolique, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

4) Approbation de baux emphytéotiques à conclure avec PACT Loire

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les projets de baux emphytéotiques à conclure avec le PACT LOIRE pour les immeubles et aux conditions fixés ci-dessous,

- Logements situés :

Adresse	Référence cadastrale
73 bis rue Joannes Beaulieu, quartier Saint-Just	250 AK n° 20
1 place de l'Hôpital Vieux, quartier Saint-Rambert	AM n° 187

- Durée du bail : 50 années entières et consécutives,
- Redevance : en raison du caractère social des opérations projetées, la mise à disposition de chacun de ces biens peut être consentie moyennant une redevance annuelle de un euro, payable en une seule fois, à la signature de l'acte.
- Obligations du CALL PACT : aménagement jusqu'à complet achèvement, de logements locatifs sociaux, qui reviendront de droit à la Commune, à la cession du bail, sans qu'il ne puisse prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

5) Arrêt du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols – Boulevard Jean Jaurès et place Gapiand

A l'**unanimité**, l'Assemblée arrête la modification du POS telle qu'elle vient d'être présentée,

Elle mandate Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté municipal de mise à l'enquête publique du dossier de modification du POS, conformément aux dispositions des articles L123-10, L123-13, R123-19 et R123-24 du Code de l'urbanisme, dire que conformément aux dispositions de l'article L123-13, la présente délibération sera notifiée, pour avis aux personnes publiques suivantes :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison,
- Monsieur le Président du Conseil régional Rhône Alpes,
- Monsieur le Président du Conseil général de la Loire,
- Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Loire Forez,
- Aux représentants des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et chambre d'agriculture).

IX- TRAVAUX

1) Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – Alimentation C5 au Jardin d'enfants - Approbation de la contribution à la charge de la Commune

A l'**unanimité**, l'Assemblée demande au SIEL, dans le cadre du transfert de compétences communales à ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'alimentation des bornes WIFI, dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Elle approuve le linéaire des travaux et la contribution prévisionnelle de la Commune fixée à 18 140.00 €, étant entendu que la contribution définitive sera calculée sur le linéaire réellement exécuté et selon les modalités définies par le SIEL, relatives à l'étalement du paiement des contributions.

Elle décide de payer cette contribution en une seule fois, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Opération Urbaine : aménagement du centre bourg Saint-Rambert – Attribution du marché

Par 25 voix « pour » et 6 abstentions (P.BOYER, MJ. FAURE, N.VERRIER, D.DURIAUX, N.TOUBIN, C.CRONEL), l'Assemblée approuve le projet des travaux de voirie et de réaménagement du centre bourg, quartier Saint-Rambert, tel qu'il vient d'être présenté.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, telle que désignée par la Commission MAPA, dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue au Budget Primitif, soit 1 161 000 €.

Fin de séance à 21h

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 29 avril 2010 à 19h15.